

Comité syndical du 2 août 2021

DL2021_08/02
AR PREFECTURE

047-254702582-20210802-DL2021_08_02-DE
Reçu le 05/08/2021

DL 2021_08/02

PROCÈS-VERBAL D'ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E) DE VALORIZON, SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN LOT-ET-GARONNE À VOCATION DÉPARTEMENTALE

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **26 juillet 2021**, s'est réuni, salle des fêtes de Damazan, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, le **lundi 2 août 2021 à 10h00**.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Michel VERGNÉ (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU (1).

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : Mmes ARMELLINI, LAURENT et PRELLON, MM. BARJOU, BOUSQUIER, CAMANI, CAMINADE, COLLADO, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, FALCOZ, GIRARDI, LAVILLE, LERDU, LORENZELLI, MASSET, SEGALA, VERDELET, VERGNÉ (20)

Représentés : M. PONTTHOREAU par Mme ARMELLINI, M. ROSO par M. BARJOU, M. BILIRIT par M. COLLADO, Mme BONNEAU par M. LERDU, Mme DUCOS par M. BOUSQUIER, Mme FOUNAUD-VEYSSET par M. CAMANI, M. PICCOLI par M. CAMINADE, M. COUREAU par M. MASSET, Mme TONIN par M. DERC, M. ROSIER par M. DUFOURG, M. KLEIBER par Mme LAURENT, M. MOLIERAC par M. SEGALA, M. PIN par M. VERDELET, (13).

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 20

Représentés : 13

TOTAL : 33

DL 2021_08/02

PROCÈS-VERBAL D'ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E) DE VALORIZON, SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN LOT-ET-GARONNE À VOCATION DÉPARTEMENTALE

La séance est ouverte, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DERC, doyen d'âge des délégués présents du Syndicat mixte de valorisation et traitement des déchets ménagers de Lot-et-Garonne ci-dénommé « ValOrizon ».

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du comité syndical. Il a été rendu compte des pouvoirs. Il a été dénombré 34 délégués présents ou représentés, remplissant ainsi les conditions de quorum telles que définies dans les statuts de ValOrizon [soit deux tiers des membres de ValOrizon présents ou représentés pour l'élection du/de la Président(e)].

Monsieur Alain LORENZELLI a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le comité syndical.

Monsieur Jean-Claude DERC, doyen d'âge de ValOrizon a proposé aux membres du comité syndical de procéder à l'élection du/de la Président(e) de ValOrizon.

Constitution du bureau de vote

Le comité syndical a désigné deux scrutateurs (chargés du dépouillement) :

- Mme Audrey ARMELLINI
- M. Jacques VERDELET

Modalités d'élection

Le doyen d'âge de ValOrizon, Monsieur Jean-Claude DERC a rappelé qu'en vertu de l'article 7-2 des statuts, le/la Président(e) est élu(e) à la majorité absolue des membres du comité syndical présents ou représentés.

Il est rappelé que le/la Président(e) est élu(e) pour la durée de son mandat, au sein de l'assemblée qui l'a désigné(e) pour la représenter au sein du comité syndical.

Dès lors, le/la Président(e) est élu(e) au scrutin secret (uninominal) et à la majorité absolue des membres du comité syndical présents ou représentés. Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Monsieur Jean-Claude DERC, doyen d'âge de ValOrizon précise que le comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Le doyen d'âge précise le déroulement de chaque tour de scrutin, approuvé à l'unanimité par les membres du comité syndical :

- Appel à candidature
- Inscription des noms des candidats sur une projection
- Mise à disposition des délégués de bulletins vierges et d'un isolement
- Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, et après avoir voté dans l'isoloir, s'est approché de la table de vote, a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle et de la couleur fournie par ValOrizon – A noter, qu'un délégué disposant d'un pouvoir pouvait être porteur de deux enveloppes.
- Les scrutateurs l'ont constaté, sans toucher l'enveloppe (voire les deux enveloppes en cas de pouvoir) que le délégué a déposé lui-même son vote dans l'urne.
- Chaque délégué syndical ayant voté signe la liste d'émargement – A noter, qu'un délégué disposant d'un pouvoir devra également émarger à cet effet.
- Le nom et le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré
- Après le vote du dernier délégué et clôture du scrutin, il a été immédiatement procédé au dénombrement des émargements. L'urne est ouverte et le nombre d'enveloppes est vérifié (si ce nombre est plus grand ou moindre que celui des émargements, il en est fait mention au procès-verbal). Puis il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.
- A chaque table, l'un des scrutateurs extrait le bulletin de chaque enveloppe et le passe déplié à un autre scrutateur ; celui-ci le lit à haute voix (les résultats sont consignés). Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

NOTA (extrait article L65 et L66 du code électoral) :

« Si une enveloppe contient plusieurs bulletins, le vote est nul quand les bulletins portent des listes et des noms différents. Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils désignent la même liste, le même binôme de candidats ou le même candidat. Les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. **Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins.** Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc. »

« Les bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, les bulletins écrits sur papier de couleur, les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement. Mais ils sont annexés au procès-verbal ainsi que les enveloppes non réglementaires et contresignés par les membres du bureau. Chacun de ces bulletins annexés doit porter mention des causes de l'annexion. »

Élection du/de la Président(e)

APPEL A CANDIDATURES :

- M. Michel MASSET

A l'unanimité, le comité syndical décide de ne pas voter au scrutin secret (vote à main levée).

Résultat :

- ❖ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- ❖ Nombre de votants : 33
- ❖ Vote pour : 33
- ❖ Vote contre : 0
- ❖ Abstention : 0
- ❖ Nombre de suffrages exprimés : 33
- ❖ Majorité absolue : 17

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel MASSET	33	33

OBSERVATION : néant

M. Michel MASSET est élu à la majorité absolue Président du Syndicat ValOrizon.

PROCLAMATION RÉSULTATS ÉLECTION PRÉSIDENT

Nom et prénom des élus dans l'ordre du tableau

Nom Prénom	Suffrages obtenus
Michel MASSET	33

Monsieur Michel MASSET a été proclamé Président du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, et immédiatement installé.

Il est rappelé que le Président de ValOrizon est Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de la Commission de Délégation de Service Public.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 2 août 2021 à 10h25, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le doyen d'âge des délégués, les scrutateurs et le secrétaire.

Le doyen d'âge des délégués,

M. Jean-Claude DERC

Le secrétaire

M. Alain LORENZELLI

Scrutateurs Vote à main levée

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 4 août 2021

Le Président,
Michel MASSET

Publication / Affichage

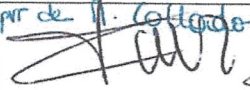
Le 4 août 2021

Comité syndical 2 août 2021

Feuille d'émargement élections

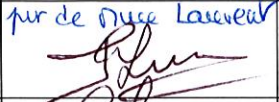
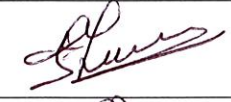





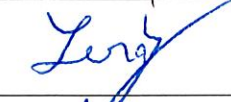


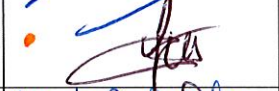

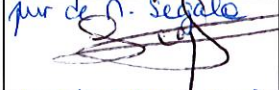





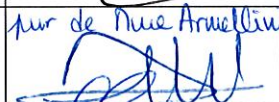
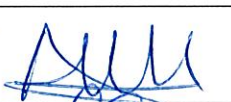
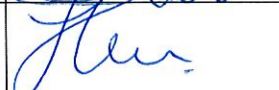

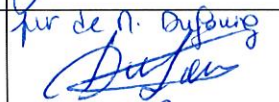
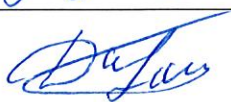
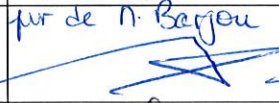
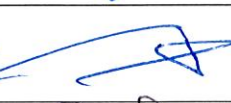
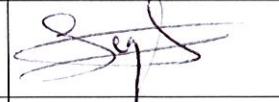
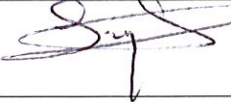
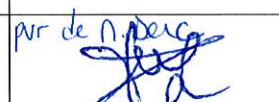





Michel NASSET Philippe Bousquier

AR PREFECTURE
047-254702582-20210802-DL2021_08_02-DE
Recu le 05/08/2021

Prénom Nom	ÉLECTION PRESIDENT/E 1 ^{er} tour	ELECTION MEMBRE BUREAU	ELECTION MEMBRE BUREAU	ELECTION MEMBRE BUREAU
1- Audrey ARMELLINI CCCLG				
2- Jean-Pierre BARJOU CCPL				
3- Jacques BILIRIT CD 47	par de M. Collado 			
4- Marie-France BONNEAU VGA	par de M. Leret 			
5- Jacques BORDERIE CAGV				
6- Philippe BOUSQUIER CD47				
7- Pierre CAMANI VGA				
8- Didier CAMINADE FVL				
9- François COLLADO SMICTOM LGB				
10- Jean-Louis COUREAU CCPAPS	par de M. Nasset 			
11- Henri DE COLOMBEL SMICTOM LGB				
12- Laurence DUCOS CD47	par de M. Bousquier 			
13- Jean-Claude DERC VGA				
14- Gilbert DUFOURG VGA				
15- M. Lionel FALCOZ CAGV				
16- Nathalie FOUNAUD-VEYSSET CCBHAP	par de M. Camani 			
17- Sophie GARGOWITSCH CD 47				
18- Christian GIRARDI SMICTOM LGB				

Comité syndical 2 août 2021

Feuille d'émargement élections

Prénom Nom	ELECTION PRESIDENT/E 1er tour		ELECTION MEMBRE BUREAU	
			ELECTION MEMBRE BUREAU	ELECTION MEMBRE BUREAU
19- Christine GONZATO-ROQUES CD 47				
20- Joël KLEIBER CCPD	<i>par de M. Lascaveat</i> 			
21- Françoise LAURENT CD 47				
22- Michel LAVILLE CAGV				
23- Alain LERDU VGA				
24- Alain LORENZELLI SMICTOM LGB				
25- Michel MASSET CD 47				
26- Guillaume MOLIERAC CCBHAP	<i>par de N. Segala</i> 			
27- Jacques PICCOLI FVL	<i>par de M. Caminade</i> 			
28- Jacques PIN VGA	<i>par de N. Verdelot</i> 			
29- Michel PONTHEUREAU CCCLG	<i>par de M. Aruelli</i> 			
30- Christelle PRELLON CAGV				
31- Jean-Eric ROSIER CAGV	<i>par de N. Dufour</i> 			
32- Emilien ROSO CCPL	<i>par de N. Barjou</i> 			
33- Jean-François SEGALA FVL				
34- Didier SOUBIRON SMICTOM LGB				
35- Valérie TONIN CD 47	<i>par de N. Berg</i> 			
36- Jacques VERDELET VGA				
37- Michel VERGNÉ CC LOT et TOLZAC				

AR PREFECTURE
202102582-20210802-DL2021_08_02-DE
du 1^{er} août 2021